

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_064

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le développement économique est une compétence obligatoire du Grand Périgueux.

Qu'afin de parvenir à créer plus d'activités et plus d'emplois, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique du département ou de l'agglomération, structures au sein desquelles elle est représentée.

Qu'il convient donc de désigner les représentants de l'agglomération dans ces structures.

1. ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine

Considérant que depuis 2001, le Grand Périgueux est adhérent à l'agence de développement et d'innovation de la Région Nouvelle Aquitaine.

Que cette agence est un outil essentiel de la politique économique de la Région. Elle est structurée autour de :

- l'accompagnement des projet de transformation des entreprises,
- l'attractivité et la prospection d'entreprises extérieures à la Région, françaises et étrangères,
- l'animation de réseaux régionaux : clusters, pôles de compétitivité,
- la mise en place de plans territoriaux, notamment pour les bassins d'emploi les plus fragiles.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure, il est proposé de désigner Pascal PROTANO

2. Digital Aquitaine

Considérant que Digital Aquitaine est une association régionale regroupant plus de 300 entreprises ainsi que des structures d'appui au numérique, représentant 25 000 salariés. Elle compte 10 salariés permanents.

Que Digital Aquitaine joue un rôle moteur dans la structuration de la filière numérique en Aquitaine en complément de l'action de la Région. Elle favorise la croissance des entreprises en accompagnant les entrepreneurs dans leur activité et en œuvrant pour le déploiement d'un écosystème favorable à la croissance.

Que de plus, Digital Aquitaine a créé un volet « territoire d'excellence » tourné vers les territoires du numérique aquitain, situés hors de l'agglomération bordelaise. Elle a déjà apporté son soutien à l'élaboration du projet Digital Valley.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure, il est proposé de désigner Pascal PROTANO comme titulaire et Olivier BARROUX comme suppléant.

3. Pays' en Graine

Considérant que le Pays' en Graine a pour objet d'accompagner les projets agricoles durables en priorité en Agriculture Biologique. Pour cela, elle coordonne, anime et gère un espace test agricole constitué de lieux tests répartis sur le territoire Périgourdin.

Que l'objet de cette association est d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables, en agriculture bio et de permettre aux porteurs de projets agricoles de tester, valider, créer, dans un cadre sécurisé, selon le modèle des couveuses d'entreprises.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure.

4. Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)

Considérant que depuis 2009, date d'ouverture de la pépinière d'entreprises Cap@cités, l'agglomération est adhérente au RAPE (devenu le GRAPE) afin de bénéficier des échanges et expériences des pépinières du territoire, de participer à des actions de communication et de promotion communes (participation à des salons aquitains, blog, annuaire...) et de bénéficier des programmes de formations entièrement financés par la Région Nouvelle Aquitaine et réservés aux entreprises hébergées en pépinière, aux responsables et aux animateurs de pépinières.

Qu'un programme de formation des équipes des pépinières et des entreprises hébergées est organisé. Un renforcement de la communication sur les pépinières est également prévu.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure.

5. La Maison de la Nouvelle-Aquitaine

Considérant qu'en septembre 2017, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine a mis en place la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Cette association a pour objet le développement, la valorisation et la promotion à Paris, du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, de ses acteurs, de ses activités dans les secteurs économique, touristique, gastronomique, culturel, scientifique et universitaire.

Que grâce à huit salles de réunion, un hall événementiel et un dispositif permanent de promotion touristique, elle joue un rôle de :

- Centre d'affaires et d'animation économique pour offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication.
- Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités d'animations événementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine,
- Centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets, auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

Que ces prestations sont gratuites pour les collectivités adhérentes et à jour de leur cotisation.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure.

6. L'Institut du Goût du Périgord

Considérant que créé en 2007 à l'initiative du Grand Périgueux, l'Institut du Goût du Périgord a aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1,2 M€ et compte 21 salariés. L'Institut dispose de 300 clients au niveau national et même international.

Que parmi ses actions l'Institut du Goût du Périgord a mis en place un programme d'animation du réseau agro-alimentaire, d'accompagnement des entreprises et des futurs créateurs. Cela aide au développement des entreprises existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire du Grand Périgueux.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure.

7. Initiatives Périgord

Considérant qu'Initiatives Périgord est une association de prêt d'honneur aux créateurs, repreneurs d'entreprises, créée en 1998, dont le but est le soutien à la création d'entreprises en Dordogne en :

- consentant des prêts d'honneur : 11 000 € par projet en moyenne,
- mettant en place un parrainage des créateurs par des chefs d'entreprises confirmés.

Qu'en 2019, sur notre territoire, 531 000 € ont été accordés en prêts d'honneur à 52 entreprises permettant ainsi la création ou la maintien de 192 emplois.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure.

8. Périgord Développement

Considérant que Périgord Développement est une association créée en 2005 pour détecter des projets de développement économique exogènes et l'implantation d'activités économiques en Dordogne notamment par le biais de participation à différents salons nationaux.

Qu'en 2019, Périgord Développement a participé à 4 salons et a permis la création sur notre territoire de 4 structures .

Que les membres de cette structure sont le Conseil régional, le Conseil départemental, les 3 chambres consulaires et 10 structures intercommunales, dont la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



• Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les structure en faveur du développement économique suivants :

- **ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine**

PROTANO Pascal

- **Digital Aquitaine**

Titulaire	Suppléants
PROTANO Pascal	BARROUX Olivier

- **Pays' en Graine**

Titulaire	Suppléants
BUFFIERE Alain	CAREME François

- Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)

Titulaire	Suppléants
PROTANO Pascal	VADILLO Floran

- **La Maison de la Nouvelle-Aquitaine**

LABAILS Delphine

- **L'Institut du Goût du Périgord**

LACOSTE Vincent

- **Initiatives Périgord**

PROTANO Pascal

- **Périgord Développement**

Titulaire	Suppléants
PROTANO Pascal	VADILLO Floran

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

DD2020_064

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200723-DD2020_064-DE

Délibération publiée le 31 juillet 2020

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 31 juillet 2020

Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,
Jacques AUZOU

